

**LE JOUR, 1954
12 JANVIER 1954**

**TRIBULATIONS COURANTES
POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'EN EST PAS UN**

On s'agite beaucoup ces jours-ci autour d'un changement de gouvernement.

Quand le gouvernement changera, les choses changeront-elles? C'est la question qu'il faut se poser. Là –dessus l'expérience est négative. Tout le passé est contre elle.

Les gouvernements libanais se valent à peu près tous (sauf qu'un ministre ou l'autre se montre de temps en temps d'une clairvoyance ou d'une incapacité particulière).

L'essentiel du gouvernement, au Liban, c'est le chef de l'Etat et le président du Conseil, qui peuvent, ensemble, permettre ou empêcher à peu près tout.

Un ministre, si fort qu'il soit, qui ne peut pas faire prévaloir son point de vue, n'a d'autre ressource que de s'en aller. **Et cela n'avance guère.** Les précédents sont là. Les ministres qui ont volontairement quitté le pouvoir pour des raisons de principe qui leur faisaient honneur ont été chaque fois blâmés par l'opinion. A quoi sert-il de s'en aller, dirent les opportunistes? Et les autres pensèrent que les absents ont toujours tort.

Ce n'est pas notre avis. Les ministres qui ont le courage de leur opinion sont justement l'espèce qui nous manque. **Mais qu'est ce qu'un ministre peut faire quand il n'a pas le soutien direct du chef de l'Etat, ou celui de la Chambre, et quand sa résistance ne peut se traduire que par son départ?**

La vérité c'est que, pour un travail d'équipe, les équipes chez nous sont partout insuffisantes. La Chambre est insuffisante; **on n'y trouve pas un gouvernement de rechange** et ce que nous annoncions avant les dernières élections est devenu une évidence.

Le milieu politique tout entier est trop étriqué, trop maigre. La compétence y manque et la paresse y règne.

Ce ne sera pas d'ailleurs d'ajouter un certain nombre de personnalités en conflit d'idées qui constituera une force collective. Encore faut-il que les principes et les opinions s'harmonisent et qu'il y ait une doctrine de gouvernement.

La doctrine d'un gouvernement homogène où est-elle, où peut-elle être? Et le gouvernement libanais un peu homogène où est-il?

Nous nous sommes lassés à montrer qu'il fallait pour le bien général que les députés fussent plus nombreux dans ce pays de démocratie tempérée et de minorités associées. On ne nous a pas entendus alors qu'on pouvait agir. Et voici qu'à cette heure les pouvoirs publics paraissent impotents cependant qu'ils sont prisonniers de la légalité.

On ne veut pas comprendre ici qu'une administration cohérente ne peut venir que d'un pouvoir politique organisé et consistant. Or, un conseil des ministres au Liban fait par la force des choses, un travail d'amateur; et le Chambre, pour réfléchir à ce qu'elle fait et pour en délibérer utilement, devrait, composée comme elle est, siéger à peu près jour et nuit.

Si, comme on en parle, on nous fait faire l'expérience d'un gouvernement "exceptionnel" et "déterminé à l'action". On verra au bout de peu de semaines son impuissance et on regrettera d'avoir brûlé, au moins pour un temps, des hommes de bonne volonté qu'on aura jeté dans une aventure vaine.

Il faut autour du président de la République un cabinet extrêmement étoffé et solide. Il faut autour du président du Conseil plus de fonctionnaires permanents de la plus haute qualité. Il faut enfin une Chambre où un plus grand nombre de citoyens représentatifs puissent se faire élire afin de donner à ce pays les chances d'un gouvernement moins disparate et fragile.

Quand on vous parle d'un sénat ajouté à ce que nous avons, on se demande si on ne sombre pas dans une folie douce ou furieuse.

Tout le travail administratif qui se fait au Liban n'est plus assez sérieux. L'administration pourtant, ce n'est pas pour rire. Il y faut la science, la tradition, la conscience professionnelle, et toute sorte de qualités et de vertus alors qu'on continue à se préoccuper de savoir s'il y a plus de plantons chrétiens ou plus de musulmans.

Une solution relative (ici, comme dans tout le Proche-Orient, il n'y en a pas d'absolue), c'est une revalorisation rapide de la fonction publique, par le gouvernement. C'est-à-dire en fait par le chef de l'Etat et le président du Conseil. Et c'est, quand on le pourra, une Chambre où il y ait assez de députés pour que l'assemblée fasse utilement son métier et assez de valeurs pour apporter les éléments d'un gouvernement de rechange; tandis que, maintenant, nous n'avons pas de Chambre des députés; et que, (les mérites personnels de quelques-uns mis à part), nous n'avons pas de gouvernement.